



Le 7 février 2022

Ken Massé  
Ingénieur en chef  
principal Metro  
Vancouver 4730  
Kingsway  
Burnaby

Ken Massé :

Objet : **Metro Vancouver – Permis de projet n° 17-093 - Nouveau système d'exutoire de l'usine de traitement des eaux usées de l'île Annacis**  
**Modification 03 - Construction en dehors des heures normales de travail**

L'Administration portuaire Vancouver-Fraser (l'Administration portuaire) a reçu une demande de Metro Vancouver, visant à autoriser la construction et les activités physiques liées au projet susmentionné en dehors des heures indiquées dans la condition révisée n° 32 du permis de projet n° 17-093-02. L'Administration portuaire comprend que la demande de construction en dehors des heures normales a pour but de permettre de réaliser ce qui suit :

- Les coulées de béton dans la cellule isolée, qui nécessitent une coulée continue de 48 heures pour éviter la formation de joints de reprise.
- Les activités de levage lourd, telles que la mise en place des colonnes montantes, l'installation des gabarits de palplanches et le ferraillage des bras de l'exutoire, qui nécessitent des horaires flexibles afin de s'assurer que les travaux peuvent être achevés en toute sécurité et dans les délais impartis.

Ces travaux ne sont pas associés à l'avancement du tunnel. La réalisation des travaux dans l'eau est proposée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour les activités et les dates suivantes :

- Poursuite de la construction du batardeau et de la colonne montante - du 1er mars 2022 au 15 juin 2022
- Construction des bras de l'exutoire - du 16 juin 2022 au 31 mars 2023

L'Administration portuaire a entrepris et achevé un examen de la modification demandée conformément à la *Loi maritime du Canada*, à l'article 5 du Règlement sur l'exploitation des administrations portuaires et à l'article 82 de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, le cas échéant.

Dans le cadre de son examen, l'Administration portuaire a pris en compte les renseignements supplémentaires fournis dans les documents d'appui suivants :

- 20-083\_ROCH Demande d'exécution de travaux de construction en dehors des heures normales de travail, 6 janvier 2022
- Correspondance avec l'équipe de projet de Metro Vancouver du 10 janvier 2022 au 14 janvier 2022

En conséquence, l'Administration portuaire autorise une modification du permis de projet PER n° 17-093 pour permettre la construction en dehors des heures normales de travail pendant les périodes susmentionnées, à condition que les conditions suivantes soient respectées :

.../2

1. Metro Vancouver doit veiller à ce que la portée des travaux entrepris pendant les heures prolongées se limite aux activités mentionnées dans la proposition. Aucun battage de pieux ne doit être entrepris pendant les heures de travail prolongées.
2. Metro Vancouver doit diffuser un avis de construction aux résidents et entreprises dans les environs. L'avis doit être conforme à l'ébauche fournie le 10 janvier 2022 et doit être distribué au moins dix jours ouvrables avant le début des travaux.
3. Les conditions des permis de projet 17-093-02, 17-093-01 et 17-093 continueront de s'appliquer pendant les heures de travail prolongées.

L'Administration portuaire se réserve le droit d'annuler ou de révoquer l'autorisation de prolonger les heures de travail si les niveaux de bruit dépassent les niveaux raisonnables ou si les perturbations pour les communautés environnantes persistent.

Cet amendement est désigné comme la modification du PER n° 17-093-03. Nous vous remercions de votre coopération tout au long de notre examen. Si vous avez des questions concernant cette approbation, veuillez contacter Andrew Otto-Artavia au 604-353-5284 ou à l'adresse [Andrew.Otto-Artavia@portvancouver.com](mailto:Andrew.Otto-Artavia@portvancouver.com).

Cordialement,

Administration portuaire Vancouver-Fraser

COPIE ORIGINALE SIGNÉE

Chris Bishop  
Gestionnaire, Examen environnemental et examen de projet

cc Andrew Otto-Artavia, coordonnateur environnemental, Administration portuaire  
Vancouver Fraser  
Scarlett Chen, spécialiste des biens immobiliers,  
Administration portuaire Vancouver Fraser

Pièce jointe (2) Modification du PER n° 17-093-02  
Modification du PER N° 17-093-01  
Permis de projet PER n° 17-093